Conditions générales de vente HINNEN Equipements de jeux SA

1. domaine d'application

Les conditions générales de vente suivantes s'appliquent aux relations commerciales entre HINNEN Equipements de jeux SA (ci-après dénommée HINNEN) et ses clients. Les conditions générales de vente sont appliquées à tous les contrats entre les parties. HINNEN n'est liée par des conditions divergentes que si elle les a expressément acceptées.

2. offres et données techniques

Tous les prix s'entendent hors montage et travaux de sol, hors frais de transport et part de RPLP ainsi que hors TVA. Sous réserve de modifications de prix.

Si des projets planifiés par HINNEN ne sont pas réalisés, s'ils sont confiés à des tiers ou s'ils sont réalisés par les clients eux-mêmes, HINNEN se réserve le droit de facturer ultérieurement les frais de planification à hauteur de 20 % maximum du prix des appareils. Les planifications détaillées et l'accompagnement de projets sont facturés.

HINNEN se réserve le droit de modifier la construction et l'exécution des appareils, dans la mesure où cela sert la qualité et est acceptable pour le client. Cela concerne en particulier les adaptations dues à la modification des normes de sécurité et à l'optimisation des produits.

Les données techniques, les plans et les illustrations figurant dans les documents commerciaux et les supports numériques sont transmis à titre indicatif et peuvent en partie différer des données réelles.

La validité de l'offre est de 3 mois, sauf accord contraire.

3. livraison et réception

Le délai de livraison pour la plupart des produits standard est d'environ 4 à 12 semaines. Certains produits peuvent être retirés plus tôt à l'usine de Sarnen. Les dates et délais de livraison qui n'ont pas été expressément convenus comme contraignants sont considérés comme non contraignants.

En règle générale, le client est informé du jour de la livraison, la semaine précédante– dans des cas exceptionnels, au moins un jour ouvrable avant la livraison. HINNEN est en droit de procéder à des livraisons partielles, dans la mesure où cela est acceptable pour le client. En cas de commande, le délai de livraison indiqué par HINNEN ne commence à courir que lorsque toutes les questions pertinentes pour la commande ont été clarifiées.

Pour les marchandises d'une valeur inférieure à CHF 2'000, certains prix fixes s'appliquent en fonction de la distance (de Sarnen au lieu de destination). Les livraisons à partir de CHF 2'000 sont facturées dans toute la Suisse avec 1,9 % de RPLP et une participation aux frais de transport sur le montant brut. D'autres conditions de livraison s'appliquent aux exportations.

Le client s'engage à accepter la marchandise commandée. Les travaux préparatoires doivent être effectués par le client afin que HINNEN puisse procéder à d'éventuels montages comme convenu. Dans le cas contraire, les frais occasionnés par le retard de réception seront facturés au client ou à l'auteur du retard.

Le client s'engage à contrôler la marchandise dans les 5 jours ouvrables depuis sa réception. Les défauts qui sont évidents doivent être immédiatement signalés par le client à HINNEN.

4. conditions de paiement

Sauf accord contraire, les conditions de paiement sont de 30 jours nets. Factures d'acompte selon SIA. Pour le reste, les dispositions du Code suisse des obligations (CO) s'appliquent.

5. garantie

- 2 ans de garantie sur les pièces mobiles et les roulements contre les dysfonctionnements ou les dommages dus à des défauts de matériel ou de fabrication.
- Garantie de 2 ans sur toutes les pièces et éléments en plastique.
- 5 ans de garantie sur les cordes et les filets avec inserts en acier.

- 5 ans de garantie sur les bois imprégnés en autoclave contre la casse et la pourriture qui affectent la stabilité.
- 7 ans de garantie sur les bois de douglas et de mélèze contre la casse et la pourriture qui affectent la stabilité.
- 10 ans de garantie pour les bois de robinier contre la casse et la pourriture qui affectent la stabilité.
- 20 ans de garantie sur les appareils en acier galvanisé et en acier inoxydable.

La garantie ne couvre pas l'usure, la corrosion de la surface ou les dommages dus au vandalisme. Les dommages causés par un montage ou un entretien non conforme sont également exclus de la garantie. Il convient en particulier de respecter les plans de montage de HINNEN et les directives concernant la maintenance et l'entretien des appareils SN EN 1176-1:2023.

6. responsabilité
HINNEN n'est responsable que des dommages directs résultant d'une négligence grave ou d'un manquement intentionnel aux obligations. Toute responsabilité pour des dommages indirects, des dommages consécutifs, un manque à gagner ou une perte de données est exclue, dans la mesure où la loi le permet.

7. réserve de propriété
Jusqu'au paiement intégral de la marchandise livrée, celle-ci reste la propriété de HINNEN. En outre, l'acheteur n'est pas autorisé à mettre en gage, à vendre, à louer ou à prêter la marchandise jusqu'au paiement intégral.

8. protection des données
Les données personnelles sont traitées exclusivement dans le cadre de l'exécution du contrat et conformément aux dispositions de la loi suisse sur la protection des données (LPD). Pour plus d'informations, veuillez consulter la déclaration de protection des données sur https://www.bimbo.ch/fr/mentions-legales

9. force majeure
En cas de force majeure, comme des événements naturels, des épidémies, des grèves, des guerres ou des ordres des autorités, HINNEN est libéré de l'exécution du contrat tant que l'événement et ses conséquences durent. Les demandes de dommages et intérêts sont exclues dans ces cas.

10. sous-traitants
HINNEN est en droit de faire appel à des sous-traitants pour la fourniture de ses prestations.

11. communication électronique
Les communications par e-mail sont considérées comme juridiquement contraignantes, pour autant qu'aucune forme plus stricte ne soit prescrite par la loi.

12. juridiction et droit applicable
En cas de litige, la juridiction de Sarnen Obwald est le lieu d'exécution, pour autant qu'il n'existe pas d'autre juridiction légalement obligatoire. Le droit suisse est applicable.

13. copyright
Toutes les données, les produits, les constructions et l'ensemble du contenu des documents de HINNEN Equipements de jeux SA sont protégés contre la copie.

14. Clause salvatrice
Si une disposition des présentes CGV devait être totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. La disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique.

© 2026 HINNEN Equipements de jeux SA